



**La participation citoyenne des Québécois issus
des minorités : l'ultime condition d'une
intégration réussie**

Les conditions de succès et
l'expérience de l'Institut du Nouveau Monde

Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

Octobre 2007

Table des matières

1. L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, EN BREF.....	3
2. EN QUOI L'INTERVENTION DE L'INM REJOINT LES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION ?.....	3
3. POURQUOI FAUT-IL FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE INTERCULTURELLE ?.....	3
4. COMMENT FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES QUÉBÉCOIS ISSUS DES MINORITÉS ?	5
HUIT CONDITIONS DE SUCCÈS.....	5
5. L'EXPÉRIENCE DE L'INM.....	9
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	14
ANNEXE 1 : GRANDS MESSAGES DU RENDEZ-VOUS STRATÉGIQUE SUR LA CULTURE	15
ANNEXE 2 : GRANDS MESSAGES DE L'ÉCOLE D'HIVER	16
ANNEXE 3 – MESSAGES PRÉLIMINAIRES DE L'ENQUÊTE TERRAIN	17

1. L'Institut du Nouveau Monde, en bref

L'Institut du Nouveau Monde (INM) est un organisme non partisan, qui encourage et stimule la participation citoyenne et le renouvellement des idées au Québec. L'INM contribue à l'acquisition de compétences civiques par l'organisation de débats publics sur les grands enjeux de notre temps. Il organise chaque été une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 35 ans (L'École d'été de l'INM). La quatrième édition de l'École d'été de l'INM, en août 2007, regroupait plus de 800 jeunes de partout au Québec, dont une cinquantaine provenant de 15 pays étrangers. Il tient, chaque année, un grand rendez-vous stratégique réunissant citoyens et experts pour examiner un grand enjeu contemporain. Le plus récent rendez-vous stratégique de l'INM portait sur la culture québécoise et il a attiré 1500 personnes, de tous âges et tous horizons, dans 11 villes du Québec. Il publie chaque année un ouvrage de référence intitulé L'Annuaire du Québec. Plusieurs autres activités et programmes sont à son agenda. On peut lire les informations sur l'INM sur son site Internet : www.inm.qc.ca.

L'INM est titulaire du Prix Claire-Bonenfant 2005, remis par le gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique.

2. En quoi l'intervention de l'INM rejoint les préoccupations de la Commission ?

En initiant des réflexions et des dialogues citoyens sur les notions de « rapports interculturels »¹ et de « culture »² au Québec et en mettant en place le projet Pont interculturel, l'INM a élaboré et expérimenté une pratique interculturelle dans le domaine de la participation citoyenne rejoignant ainsi deux thématiques soulevées dans le document de consultation de la Commission, à savoir la participation citoyenne et l'interculturalisme.

Le mémoire de l'INM vise donc à témoigner de ces expériences à la fois positives et porteuses en ce qu'elles ont déjà produit des résultats tangibles – propositions du Rendez-vous stratégique sur la culture, pistes d'action de l'École d'hiver, participation citoyenne interculturelle record à l'École d'été 2007, conclusions d'une enquête terrain sur la participation citoyenne interculturelle –, qu'elles favorisent et valorisent la participation citoyenne de tous les Québécois et qu'elles créent des espaces publics de dialogue citoyen dans une perspective résolument interculturelle.

Nous constatons, à la lumière des consultations publiques de la Commission, que la question des accommodements raisonnables soulève des débats profonds sur l'identité et suscite un appel en faveur d'espaces ouverts de dialogue sur ce qui réunit les Québécois. L'expérience de l'INM permet de définir des conditions de succès de tels dialogues citoyens sur ce sujet crucial pour notre avenir à tous.

3. Pourquoi faut-il favoriser la participation citoyenne interculturelle ?

Pourquoi l'INM considère-t-il fondamental de se préoccuper de la participation citoyenne des Québécois issus de l'immigration récente, des minorités ethnoculturelles, des peuples autochtones et de la minorité anglo-québécoise³ ?

L'un des principaux mandats de l'INM est de favoriser la participation de tous les Québécois à la définition des grandes orientations de notre société en créant et en animant des espaces publics de

¹ Cette notion de « rapports interculturels » a été abordée dans le cadre de l'École d'hiver de l'INM organisée en collaboration avec le Service interculturel collégial : *Un Québec interculturel : ensemble, égaux et différents ?* (janvier 2007).

² Cette notion de « culture » a été abordée dans le cadre du Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture (printemps 2007).

³ Les expressions « Québécois issus de l'immigration récente, des minorités ethnoculturelles, des peuples autochtones et de la minorité anglo-québécoise », « Québécois issus des minorités » ou « minorités » sont employées comme synonymes dans le présent document.

dialogue citoyen au Québec. L'absence ou la sous représentation de certaines catégories de citoyens (dont ceux appartenant aux minorités) à de tels espaces publics civiques soulève trois types de préoccupation :

1. Cette absence traduit une intégration incomplète à la société d'accueil ;
2. Cette absence révèle un échec de la stratégie d'ouverture de l'organisme qui invite ces personnes à participer ou une insuffisance de sa stratégie de mobilisation ;
3. Cette absence cause un déficit de pertinence des résultats des démarches de participation puisque les points de vue de catégories de citoyens n'ont pu être exprimés, ils ne peuvent donc être inclus dans les conclusions des exercices de participation. Les conclusions tirées de ces exercices sont par le fait même incomplètes ou biaisées.

4. Comment favoriser la participation citoyenne des Québécois issus des minorités ?

À partir de l'expérience de l'Institut du Nouveau Monde, nous présentons ici les principes ou, si l'on veut, les conditions de succès qui doivent être réunies pour favoriser la participation citoyenne des Québécois issus des minorités.

Ces conditions de succès reposent sur les grands messages qui se sont dégagés du Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture, des recommandations des jeunes de notre École d'hiver 2007 et de l'enquête terrain réalisée par la firme L'Indice marketing pour le compte de l'INM.⁴

Nous avons pu vérifier la solidité de ces principes à l'occasion de la mise en œuvre de la première stratégie de mobilisation interculturelle appliquée dans le cadre de notre programme Pont interculturel. Cette première stratégie de mobilisation a été employée pour favoriser la participation citoyenne de jeunes Québécois issus des minorités à la quatrième édition de l'École d'été de l'INM, en août 2007. Elle fut un grand succès.

Huit conditions de succès

Trois conditions préalables, qui relèvent des Québécois, individuellement et collectivement

La participation citoyenne des Québécois issus des minorités représente l'ultime étape d'une intégration sociale et économique réussie. Avant de participer pleinement aux débats démocratiques, toute personne doit remplir des besoins de base, notamment : avoir un toit, pouvoir se nourrir, être en sécurité, occuper un emploi, maîtriser la langue française, être en mesure de concilier travail-famille-études, avoir le sentiment d'appartenir à la société et de pouvoir participer à la définition de ses grandes orientations et connaître les lieux d'exercice de la participation citoyenne.⁵

À cet égard, nous avons individuellement et collectivement des droits et des obligations à assumer.

Le principe de contrat liant les parties a pour la première fois été formulé, pour ce qui concerne les immigrants, dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*⁶ adopté par le gouvernement du Québec en 1990. Celui-ci employait alors l'expression «contrat moral d'intégration».

La société d'accueil a des droits. Elle a aussi des obligations envers ceux et celles qui choisissent le Québec pour bâtir une vie, notamment celle de réunir les conditions matérielles d'une intégration réussie. Les nouveaux arrivants ont des droits. Ils ont aussi des obligations à l'endroit de la société d'accueil, notamment celle de faire les efforts nécessaires pour s'intégrer à la vie de cette société.

Les principes de ce contrat peuvent toutefois être appliqués non seulement à la relation entre la société d'accueil et les immigrants mais aux relations entre tous les Québécois.

Rappelons que l'*Énoncé* de 1990 stipule que ce contrat doit s'inscrire dans le respect des trois choix de société fondamentaux du Québec, à savoir :

⁴ Figurent en annexe les faits saillants de ces trois exercices.

⁵ Les besoins ici énumérés ont été colligés à partir des travaux menés par l'INM en deux occasions : un colloque organisé en novembre 2005 en collaboration avec le CRIEC sur le thème « Immigration et Citoyenneté » et une enquête terrain menée par la sociologue Lorraine Mathews de la firme L'Indice Marketing et dont le rapport final sera déposé auprès de la Commission sitôt sa publication plus tard cet automne (résumé des constats préliminaires de cette étude en annexe 3).

⁶ Précisons qu'à ce jour, aucune autre politique d'ensemble n'a été adoptée par le gouvernement du Québec en matière d'immigration, d'intégration et de rapports interculturels.

1. Une **société dont le français** est la langue commune de la vie publique ;
2. Une **société démocratique** où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées ;
3. une **société pluraliste** ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.⁷

Ces choix de société donnent sens et cohésion à notre vivre ensemble et régissent les rapports entre les Québécois eux-mêmes et entre les Québécois et leur État. Pour cette raison, ces choix de société fondamentaux ne peuvent pas faire l'objet de négociation, au plan individuel.

L'INM a organisé, en 2007, deux activités de délibération qui ont abordé, à leur manière, cette notion de « contrat moral d'intégration ». Le Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture a réuni quelque 1500 Québécois et Québécoises dans 11 villes du Québec, puis lors d'un grand rendez-vous national en mai. L'École d'hiver de l'INM a rassemblé pour sa part quelque 120 jeunes, dont le tiers issus de l'immigration récente. Les participants à ces deux activités ont massivement appuyé les principes contenus dans le contrat moral (sans toutefois y faire référence de manière aussi explicite) et ont proposé des moyens de favoriser une intégration réussie.⁸

Ils ont notamment appuyé les principes suivants :

- une reconnaissance de **la langue française** comme la langue de l'espace public commun
- des mécanismes **d'intégration** fondés sur une approche interculturelle qui se traduit par des moyens d'action nombreux et concrets, qui mobilise les institutions de tous les niveaux (gouvernement, municipalités, etc.). Cette approche doit répondre prioritairement aux premières conditions d'une intégration réussie : l'accueil institutionnel, le logement, le travail (incluant la reconnaissance des diplômes), la disponibilité de services d'aide aux nouveaux arrivants et l'accès à des cours de français
- la redécouverte de notre **histoire, faite de pluralité**
- la **laïcité** des institutions publiques
- la nécessité d'un **dialogue** entre Québécois de toutes origines. Ce dialogue doit être permanent, il doit exister au niveau national, au niveau régional et au niveau local, jusque dans les villages et les quartiers des villes, à l'école et dans les milieux de travail.

Les participants au Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture ont toutefois estimé essentiel de **faire le point sur les valeurs communes** qui unissent les Québécois, quelle que soit leur origine. Ils ont proposé diverses formes de délibération pour susciter l'adhésion la plus large possible, au sein de la population, à ces valeurs, même si celles-ci sont incluses dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Il nous semble donc important de remettre au goût du jour la notion de « contrat moral », et d'inviter les Québécois à réitérer leur adhésion à celui-ci.

Cependant, les exercices de participation de l'INM révèlent, comme d'ailleurs les consultations de la Commission, une incertitude au sein de la population au sujet des principes et des valeurs qui nous rassemblent au-delà des différences. Nous percevons le besoin de mettre à jour notre compréhension commune de ces principes et de ces valeurs.

Il se peut que le renouvellement de l'adhésion des Québécois au contrat moral adopté en 1990, et qui demeure valable tel quel, doive se faire au prix d'une actualisation des valeurs communes au Québec.

Ainsi, nous croyons qu'il existe **trois conditions préalables** à la participation citoyenne des Québécois issus des minorités :

1. Réitérer notre adhésion individuelle et collective au « contrat moral d'intégration », non seulement sur le plan politique ou symbolique, mais en assumant concrètement les responsabilités qui découlent de ce contrat.

⁷ Gouvernement du Québec. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction des communications, 1990, p. 15.

⁸ Figurent en annexe une synthèse des recommandations de ces deux exercices.

2. Réaffirmer les trois choix fondamentaux du Québec (une société francophone, démocratique et pluraliste) sur lesquels est fondé le contrat moral d'intégration.
3. Faire le point sur les valeurs communes qui unissent les Québécois de toutes origines, au-delà des différences culturelles, dans le cadre d'un dialogue civique (qui dépasse les identités culturelles) et interculturel (qui reconnaît la diversité des identités en cherchant à les faire se croiser).

Deux conditions de nature politique, qui relèvent du gouvernement du Québec

Une fois faite cette mise au point sur le contrat qui nous lie, tous, comme Québécois de toutes origines, et les valeurs communes qui nous réunissent, nous pourrions plus aisément favoriser la participation citoyenne des Québécois issus des minorités. Il s'agit, au fond, de clarifier nos intentions mutuellement.

Pour réussir en cette matière, le message doit venir de haut. L'État doit donner un signal. Il doit aussi mettre en œuvre et soutenir des actions concrètes.

Deux conditions de nature politique relèvent donc de sa responsabilité. Il s'agit des suivantes :

4. Exprimer une volonté gouvernementale en adoptant un énoncé de politique sur la participation citoyenne des Québécois issus des minorités.
5. Faire de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités une priorité d'action gouvernementale en conférant la responsabilité à un ministère et en créant un programme de soutien à la création et à l'animation de dialogues civiques et interculturels par les institutions et les organismes de la société civile.

Trois conditions qui relèvent des institutions et des organismes

Il est important de comprendre que la participation citoyenne des Québécois issus des minorités ne peut être le fruit d'un simple vœu pieu. Elle ne peut pas non plus se matérialiser uniquement au sein des institutions démocratiques nationales. La participation doit nécessairement se réaliser au niveau local et au sein de la société civile. Le gouvernement n'est donc pas le seul responsable. Le sont également les organismes et les institutions.

Pour réussir, ceux-ci doivent, à leur tour, réunir certaines conditions. Il ne suffit pas d'inviter les Québécois issus des minorités à participer. Il faut déployer des efforts, consacrer des ressources humaines et matérielles et adopter une attitude pour réussir. Ces efforts doivent être constants et cette attitude bien enracinée dans le fonctionnement régulier de l'organisation. **Trois conditions** doivent être réunies :

6. Exprimer une volonté institutionnelle et en faire une priorité d'action.
 - Notre recherche terrain démontre que la première condition de succès est que l'organisme exprime clairement, par des gestes concrets, sa volonté de favoriser la participation citoyenne des Québécois issus des minorités, que celui-ci déploie des ressources financières et matérielles importantes pour parvenir à des résultats réels.
 - Les Québécois issus des minorités doivent être capables de voir et de sentir dans le quotidien de l'organisme, au sein de son conseil d'administration, de son personnel, de ses équipes de bénévoles, de ses conférenciers, parmi les auteurs de ses publications et parmi ses partenaires principaux, la présence de personnes issues de ces minorités. Celles-ci doivent pouvoir participer aux décisions et aux actions de l'organisation.
7. Développer un savoir-faire en agissant de manière réfléchi, concertée et stratégique.
 - Il est important de bien former à l'interculturel les personnes qui agissent au sein de l'organisation, de s'entendre sur les termes employés, de réunir une information fiable et de tester les hypothèses avant de mettre en œuvre une stratégie.

- Il est primordial de ne pas laisser la participation citoyenne des Québécois issus des minorités au hasard. On ne peut pas s'attendre à une participation importante sur une simple invitation. Il faut aller chercher les membres des minorités, car ces derniers peuvent se sentir a priori exclus. Il faut donc faire des efforts particuliers et constants et accepter de se remettre en question.
8. Développer un savoir-être en étant à la fois interculturel, humaniste et entrepreneur social.
- La dynamique créée au sein de l'organisme et dans le cadre de ses activités doit être une dynamique de co-intégration. Il faut éviter la simple juxtaposition de personnes issues d'univers différents. Il faut aller plus loin et créer des situations où les personnes provenant d'horizons divers s'intéressent et discutent, proposent et réalisent des projets qui rejoignent des intérêts communs. Il s'agit d'enrichir le tronc commun par la diversité.

5. L'expérience de l'INM

Illustrons maintenant les conditions de succès se rapportant aux institutions et aux organismes à partir de l'exemple de l'INM.

L'INM et la participation des minorités : une volonté et une priorité d'action

C'est en 2005, soit au cours de sa deuxième année d'existence, que l'INM prend la décision de faire des efforts particuliers pour favoriser la participation citoyenne. Les démarches suivantes ont été entamées :

1. Une chargée de projet est désignée pour s'occuper spécifiquement du recrutement de jeunes Québécois issus des minorités pour l'École d'été 2005 ;
2. En collaboration le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), l'INM organise un colloque d'une journée, ouvert au public et réunissant de nombreux experts, s'intitulant « Citoyenneté et immigration » ;
3. L'INM crée un programme intitulé Pont interculturel et obtient le financement requis pour assurer son fonctionnement et l'embauche de deux personnes, pour mener une enquête terrain et l'autre à titre de salariée à temps plein pour coordonner et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation interculturelles. Il s'agit respectivement de Lorraine Mathews, présidente fondatrice de la firme L'INDICE, et de Geneviève Baril ;
4. Le conseil d'administration inclut dans les critères de recrutement des nouveaux membres du conseil d'administration celui de la diversité ethnoculturelle. Depuis, entre 20 et 25 % des membres du conseil sont issus de minorités (3 ou 4 membres sur 15).

L'INM a continué de faire du principe de la diversité un mode de fonctionnement à l'interne et de faire de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités une priorité d'action. Le recrutement du personnel de l'Institut tient compte de cette exigence. Présentement, trois employés sont issus de l'immigration récente et une appartient à une minorité ethnoculturelle. Au cours de l'été 2007, l'un des trois postes de stagiaires d'été de l'INM a été réservé à une jeune étudiante issue de l'immigration récente.

Le projet Pont interculturel, quant à lui, est devenu un programme à part entière de l'Institut et une chargée de projet est désignée pour en assumer la responsabilité.

L'INM et la participation des minorités : le développement d'un savoir-faire

L'INM a développé un savoir-faire en matière de participation citoyenne des Québécois issus des minorités prenant appui sur trois pôles d'action : la recherche, la concertation et la mobilisation stratégique.

Agir de manière réfléchi

En raison du caractère relativement récent et peu documenté de l'enjeu de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités, l'INM a jugé non seulement pertinent mais nécessaire de procéder à une enquête terrain⁹ afin de :

⁹ Rappelons que l'INM a fait appel à un fournisseur externe, Lorraine Mathews / L'Indice marketing, pour mener cette enquête. Pour en savoir plus, consultez l'annexe « Messages préliminaires de l'enquête terrain ».

- recenser les pratiques apparentées et inspirantes ;
- recueillir les points de vue des principaux concernés et d'acteurs clés ;
- définir les principaux termes, en l'occurrence Québécois issus des minorités, participation citoyenne, perspective interculturelle et espace public de dialogue citoyen ;
- dégager les principaux enjeux et défis de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités au sein des espaces publics de dialogue citoyen
- proposer des principes d'action autour desquels la première stratégie de mobilisation interculturelle mise en œuvre par le projet Pont interculturelle s'articulera, à savoir celle s'adressant aux jeunes Québécois issus des minorités en vue de l'édition 2007 de l'École d'été.

L'INM ne cesse pas ses activités de recherche avec le dépôt prochainement du rapport de l'enquête terrain. Ayant établi un partenariat avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, il accueille au sein de son équipe un candidat au doctorat en science politique, Alexandre Germain, dont les travaux de recherche portent sur le dialogue citoyen entre les autochtones et les non-autochtones résidant en sol québécois. Qui plus est, l'INM élabore en ce moment un projet de recherche réunissant les meilleurs chercheurs et praticiens dans le domaine de la participation citoyenne et des rapports interculturels.

Agir de manière concertée, respectueuse et complémentaire

Souhaitant s'insérer de manière concertée, respectueuse et complémentaire, l'INM a d'abord eu recours à une « institution phare », c'est-à-dire une institution qui est en mesure de le conseiller, de le guider et de l'accompagner dans sa démarche d'insertion dans le tissu associatif œuvrant auprès des Québécois issus des minorités. En vertu de sa mission, de son expertise et de son rayonnement dans le domaine des relations interculturelles au Québec ainsi que de son intérêt pour la participation citoyenne¹⁰, le Conseil des relations interculturelles (CRI) lui est vite apparu comme un acteur incontournable, une institution phare.

Grâce à cette première collaboration, l'INM est entré en contact avec une cinquantaine d'organismes ethnoculturels dans le cadre de la phase d'implantation du projet Pont interculturel afin de les consulter sur la nature d'une éventuelle collaboration.

Agir de manière stratégique

L'édition 2007 de l'École d'été est la première activité de l'INM pour laquelle le programme Pont interculturel élabore et met en branle une stratégie pour assurer une participation citoyenne interculturelle.

Quatre publics cibles

Celle-ci s'articule autour de quatre publics cibles, à savoir les jeunes Québécois :

- issus de l'immigration récente (1^{ère} ou 2^e génération)
- issus des minorités ethnoculturelles
- issus de la minorité anglo-québécoise
- issus des Premières nations et des peuples autochtones

Ce choix comporte un triple avantage : identifier clairement les publics cibles visés par la stratégie, choisir des approches et des moyens adéquats pour les rejoindre et atteindre potentiellement un plus large spectre de diversité culturelle. Mentionnons un dernier élément militant en faveur de ce choix : chacun de ces publics cibles est à la fois source de diversité culturelle au sein de la société

¹⁰ En mars 2004, le Conseil des relations interculturelles publiait en collaboration avec le Conseil permanent de la jeunesse un rapport de recherche s'intitulant *Remixer la cité – La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et de minorités visibles*.

québécoise et sous-représenté dans les activités de l'INM. D'où l'importance de s'y attarder spécifiquement.

Quatre approches de mobilisation

La stratégie repose sur quatre approches complémentaires : l'approche institutionnelle, l'approche bouche-à-oreille, l'approche thématique et l'approche « réflexe réseautage interculturel ».

L'approche institutionnelle

L'approche institutionnelle consiste à établir des ententes de collaboration liant un organisme œuvrant auprès d'un des quatre publics cibles visés par la stratégie et l'INM. Ces ententes comportent des engagements en matière de promotion, de diffusion et de recrutement. Dans le cadre de l'édition 2007 de l'École d'été, 19 ententes de collaboration ont été contractées avec autant d'organismes et, grâce à celles-ci, 119 jeunes ont été recrutés dont 102 jeunes Québécois issus de l'immigration récente (1^{ère} ou 2^e génération) et des minorités ethnoculturelles et 17 jeunes issus de cinq Premières nations, à savoir Atikamekw, Innu, Naskapi, Inuit et Algonquin.

Aller au-delà des réseaux ethnoculturels

Mais il faut aller au-delà des réseaux habituels pour recruter des Québécois issus des minorités. Contrairement à la croyance, toutes ces personnes ne sont pas en contact fréquent avec les organismes communautaires de leur groupe d'appartenance. Il faut donc rejoindre aussi les citoyens appartenant aux groupes cibles mais qui se trouvent un peu partout dans la société, dans les écoles comme les milieux de travail, les groupes communautaires de base, les réseaux d'entrepreneurs, etc. C'est pourquoi l'approche institutionnelle doit être complétée par d'autres approches.

L'approche bouche-à-oreille

L'approche bouche-à-oreille est complémentaire à l'approche institutionnelle : elle se fonde sur des ententes de collaboration non pas avec des organismes mais avec des citoyens. Communément appelés « le programme des ambassadeurs de l'INM », l'approche bouche-à-oreille repose sur l'engagement bénévole de citoyens qui ont déjà participé à des activités de l'INM et qui croient en sa mission. Le rôle d'un ambassadeur est de promouvoir l'École d'été auprès des jeunes âgés de 15 à 35 ans afin de susciter leur participation. 68 personnes ont répondu à l'appel cette année. La majorité fréquente un cégep ou une université et réside dans la région métropolitaine de Montréal. Mentionnons que 30 ambassadeurs sont issus de l'immigration récente ce qui correspond à 44,12%. Enfin, 40 ambassadeurs sur 68 ont participé à l'édition 2007 de l'École d'été et de ce nombre la moitié est issue de l'immigration.

L'approche thématique

L'approche thématique consiste à intégrer à la programmation de l'École d'été des activités dont les thèmes sont susceptibles de rejoindre les préoccupations des jeunes Québécois issus des minorités et à favoriser le rapprochement entre les jeunes Québécois de toutes origines par le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Concrètement, dans le cadre de l'édition 2007 de l'École d'été, cette approche s'est traduite par la tenue des activités suivantes :

- Table ronde : *Reconnaissance de l'autonomie autochtone : vers l'émergence d'un autre « maître chez nous »?*¹¹
- Théâtre forum sur les accommodements raisonnables : *Tout nu sur la plage*
- Atelier : *Québec 101*
- Grand forum : *Les accommodements raisonnables : la Commission Bouchard-Taylor à l'École d'été*¹²

¹¹ Les conférenciers invités étaient : Hélène Boivin, coordonnatrice aux négociations pour la communauté autochtone de Mashteuiatsh, au Saguenay- Lac-Saint-Jean ; Sylvie Poirier, anthropologue et spécialiste des processus de revendications politiques et territoriales chez les autochtones ; Roméo Saganash, directeur des relations avec le Québec et le monde au Grand Conseil des Cris.

¹² En présence des co-présidents de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, Gérard Bouchard et Charles Taylor.

L'approche « réflexe réseautage interculturel »

L'approche « réflexe réseautage interculturel » consiste à profiter de toutes les occasions (colloques, allocutions, interventions médiatiques, rencontres et communications avec des partenaires, 5à7, activités INM, etc) pour présenter le projet Pont interculturel, promouvoir l'École d'été auprès des jeunes de toutes origines, proposer une collaboration et recruter des ambassadeurs. Cette approche consiste également à créer des occasions de réseautage interculturel : par exemple, une trentaine de représentants d'organismes jeunesse¹³ et ethnoculturels¹⁴ ont participé à une rencontre organisée par l'INM en vue d'identifier des pistes d'action pour construire des ponts interculturels ; l'INM organise aussi périodiquement des 5à7 auxquels tous ses partenaires, membres et bénévoles sont conviés et, généralement, une soixantaine de personnes y participent.

L'INM et la participation des minorités : le développement d'un savoir-être

Par la mise en place du projet Pont interculturel, l'INM est en train de développer un certain savoir-être s'articulant autour de trois pôles : l'interculturalisme, l'humanisme et l'entrepreneuriat social.

Un INM interculturel...

L'INM a pris conscience de l'importance de la prise en compte de la diversité culturelle dans l'ensemble des facettes de sa vie organisationnelle et des multiples apports qui en découlent. En effet, la présence de Québécois issus des minorités parmi les administrateurs, les employés, les membres, les conférenciers, les animateurs, les participants, les partenaires, les collaborateurs et les ambassadeurs contribue à enrichir grandement les orientations stratégiques, les façons de faire, les réseaux, le contenu et le contenant des activités, les réflexions, les dialogues, les débats et les pistes d'action. Bref, pour une organisation dont l'un des mandats est de favoriser la participation de tous les Québécois à la définition des grandes orientations de notre société, être interculturel est un impératif.

Un INM humaniste...

L'INM a pris conscience de l'importance d'adopter une attitude de respect, d'ouverture et d'inclusion dans ses façons d'être, d'agir et de faire afin que tous les Québécois peu importe leur origine ethnoculturelle ou leur condition sociale sentent non seulement qu'ils ont leur place dans ses activités et en son sein, mais que l'INM souhaite leur présence, qu'il l'encourage et qu'il la soutient. Être humaniste, implique aussi de manifester un désir sincère d'aller à la rencontre l'autre et de faire du dialogue interculturel une philosophie d'action institutionnelle.

Un INM entrepreneur social

Enfin, l'INM a pris conscience depuis longtemps de l'importance de trouver des manières pour pérenniser le financement de ses programmes et le projet Pont interculturel n'y fait évidemment pas exception. L'INM doit donc être un entrepreneur social.

¹³ Par « organismes jeunesse », nous référerons notamment aux associations étudiantes, de jeunes professionnels et de jeunes travailleurs précaires, aux comités jeunesse des partis politiques, aux forums jeunesse régionaux, etc.

¹⁴ Par organismes ethnoculturels, nous référerons aux organismes œuvrant auprès des Québécois issus de l'immigration récente et des minorités ethnoculturelles, certains sont multiethniques tandis que d'autres ne regroupent que des membres issus d'une minorité ethnoculturelle. Des représentants des minorités ethniques et religieuses suivantes étaient présents : juive, musulmane, latino-américaine, Proche et Moyen Orient, maghrébine, asiatique, africaine, nord-américaine, européenne.

Les apports de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités

Nous aimerions conclure cette section en répondant à la question suivante : quels sont les apports de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités ? Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'expérience de l'École d'été 2007 de l'INM. Tel que mentionné précédemment, celle-ci a fait l'objet de la première stratégie de mobilisation interculturelle du projet Pont interculturel et force est de constater que la mise en œuvre de cette stratégie s'est avérée un franc succès.

Lors des éditions 2005 et 2006 de l'École d'été, le nombre de participants nés à l'étranger était respectivement de 91/ 611 (14,89%) et de 58/458 (12,66%). À l'édition 2007, on observe un tournant majeur. 793 participants au total dont :

- 171 jeunes Québécois nés à l'étranger (21,56%) représentant 57 pays
- 17 jeunes issus des nations Atikamekw, Innu, Naskapi, Inuit et Algonquin (2,14%)
- 12 jeunes d'origine juive (1,51%)
- 54 jeunes participants étrangers représentant 15 pays.

En terme de diversité ethnoculturelle parmi les participants, c'est du jamais vu ! D'ailleurs, de nombreux participants ont relevé et salué cette dimension lors d'intervention au micro et auprès des organisateurs. D'aucuns ont souligné que la présence de jeunes de toutes origines contribue à enrichir la compréhension des enjeux discutés et débattus et qu'elle permet d'établir des ponts et des dialogues, deux aspects fort utiles dans les temps qui courent !

De plus, participer à l'édition 2007 de l'École d'été de l'INM a été l'occasion pour certains jeunes de rencontrer et de dialoguer pour la première fois avec quelques-uns de leurs concitoyens issus des Premières nations, comme en fait foi l'intervention d'un jeune montréalais lors de la table ronde sur la reconnaissance de l'autonomie autochtone.

Qui plus est, la présence de jeunes de toutes origines à l'édition 2007 de l'École d'été de l'INM a contribué à rendre les conclusions des exercices de délibération plus pertinentes en prenant en compte une plus large diversité de préoccupations. À titre d'illustration, les participants issus des Premières nations ont fait adopter un amendement à la Grande Déclaration¹⁵ portant sur un enjeu qu'ils considèrent fondamental. Voici l'amendement qui a été intégré à la Grande Déclaration : « Il faut reconnaître les droits collectifs de tous les peuples, incluant les premiers peuples et les peuples minoritaires ».

Enfin, le Conseil des jeunes de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador a déjà signifié à l'INM son très grand intérêt à collaborer à l'organisation de la prochaine édition de l'École d'été et à mobiliser en grand nombre les jeunes autochtones. Et la très grande majorité des organismes ethnoculturels avec lesquels des ententes de collaboration ont été conclues n'exprime que des commentaires élogieux et positifs quant à cette expérience et la plupart ont déjà manifesté l'intérêt de répéter l'expérience l'an prochain !

¹⁵ La Grande Déclaration proclame les principes et les valeurs que les jeunes souhaitent promouvoir à l'échelle mondiale.

6. Conclusion et recommandations

L'Institut du Nouveau Monde a voulu attirer l'attention de la Commission sur quelques points importants :

1. La participation citoyenne des Québécois issus des minorités est absolument essentielle d'un point de vue démocratique et elle est l'aboutissement d'une intégration réussie.
2. Cette participation sera facilitée lorsque les Québécois auront réitéré leur adhésion au contrat moral d'intégration de 1990, qu'ils auront réaffirmé les trois choix fondamentaux sur lesquels repose ce contrat moral et qu'ils auront pris le temps de faire le point, dans le cadre d'un dialogue civique et interculturel, sur leurs valeurs communes.
3. Ces valeurs communes sont l'objet d'une constante délibération. Cette délibération doit prendre la forme d'un dialogue civique (qui dépasse les identités culturelles) et interculturel (qui reconnaît la diversité des identités en cherchant à les faire se croiser).
4. La participation citoyenne des Québécois issus des minorités ne peut pas être automatique. Une simple invitation ne suffit pas. Pour qu'elle se réalise, il faut réunir des conditions de succès, que nous avons énoncées au nombre de 8 :
 - Trois conditions préalables relevant des Québécois individuellement et collectivement :
 - Réitérer notre adhésion au contrat moral d'intégration adopté en 1990.
 - Réaffirmer les trois choix fondamentaux (société francophone, démocratique et pluraliste) sur lesquels est fondé ce contrat.
 - Faire le point sur nos valeurs communes.
 - Deux conditions politiques relevant du gouvernement du Québec :
 - Exprimer une volonté politique claire.
 - Adopter des actions concrètes de soutien à la création d'espaces de dialogue civique et interculturel.
 - Trois conditions relevant des organismes et des institutions :
 - Exprimer une volonté institutionnelle claire.
 - Développer un savoir faire.
 - Développer un savoir être.
5. L'expérience de l'INM démontre que la stratégie proposée aux organismes et aux institutions porte fruit. Il y a cependant des embûches et des difficultés à surmonter, d'où l'importance de faire connaître les expériences heureuses, les pistes prometteuses, et les manières de contourner les difficultés pour réaliser les objectifs recherchés.

Nous recommandons :

Que la Commission réaffirme les termes du « contrat moral d'intégration » et propose des moyens pour que la population du Québec, les institutions et les organisations y adhèrent et assument leurs responsabilités.

Que la Commission propose ou soutienne des mécanismes de délibération permettant de faire le point sur les valeurs communes qui unissent les Québécois au-delà des différences culturelles

Que la Commission recommande au gouvernement d'affirmer une volonté claire de favoriser, sur une base continue, la participation citoyenne des Québécois issus des minorités, celle-ci étant fondée sur un dialogue civique (qui dépasse les identités) et interculturel (qui reconnaît la diversité des identités en cherchant à les faire se croiser) par :

L'adoption d'un énoncé de politique

La création d'un programme de soutien à la création, par la société civile, et au sein des institutions publiques, d'espaces de dialogue civique et interculturel

Annexe 1 : Grands messages du Rendez-vous stratégique sur la culture

Un socle, les valeurs communes

Un moyen clé, le dialogue civique et interculturel

Quelque 1500 personnes, de 11 villes du Québec, citoyens et experts, ont participé durant l'hiver 2007 au Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture. Le thème était le suivant : Que devient la culture québécoise, que voulons-nous qu'elle devienne ? Plusieurs sujets ont été abordés au cours des trois week-ends de délibération organisés d'abord en régions, en février et mars 2007, pour se terminer par un grand rendez-vous national en mai. Une centaine de propositions d'action ont été formulées pendant cet exercice, 21 ont été retenues comme prioritaires sur 7 thèmes différents. Nous énonçons ici les six propositions prioritaires relatives aux enjeux qui intéressent la commission. Un livre réunissant les résultats de ce rendez-vous stratégique doit être publié en novembre 2007.

La première préoccupation exprimée par les participants concerne la reconnaissance des valeurs communes des Québécois, ce qui nous réunit. Quatre propositions peuvent être placées sous ce thème. Nos participants ont proposé :

- De tenir des états généraux pour **définir les valeurs fondamentales communes** du Québec. Que ces états généraux favorisent la participation du plus grand nombre de Québécois et de Québécoises de tous horizons. Ces valeurs communes pourront être regroupées dans une charte, un code ou une éventuelle constitution de l'État québécois, ou prendre la forme d'un projet social, politique, économique et culturel pour le Québec. Ces valeurs communes sont compatibles avec la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.
- De réaffirmer et de promouvoir l'usage de **la langue française** comme :
 - la langue commune au sein de l'espace public;
 - le véhicule privilégié de la culture québécoise;
 - le vecteur de l'expression de l'identité collective;
 - un moyen propice à la réduction des clivages en fonction de l'âge, de la religion, de l'ethnie, de la langue maternelle, etc.
- De revaloriser, et de favoriser la réappropriation et la diffusion la plus large possible de **l'histoire du Québec**, faite de pluralité.
- De rendre les institutions publiques québécoises soient complètement **laïques** tout en préservant l'expression symbolique des religions dans l'espace public.

La deuxième préoccupation exprimée relève de **l'accueil fait aux immigrants**. Les participants ont adopté plusieurs propositions à ce sujet dont la plus importante est la suivante :

- De favoriser l'accueil des immigrants dans toutes les régions du Québec, notamment par les moyens suivants :
 - Préparer les municipalités, les intervenants sociaux et les structures d'accueil à accueillir les immigrants en développant les comportements et les politiques nécessaires, dont un kit d'accueil culturel des immigrants en région et une campagne de sensibilisation et de promotion à l'accueil des immigrants dans tous les secteurs d'activité de la région;
 - Décentraliser l'immigration vers les régions dans une optique d'occupation du territoire;

- Amener chacune des collectivités à tracer son portrait identitaire afin de développer un modèle national d'accueil et d'intégration adaptable aux collectivités locales. Ce modèle s'appuierait, d'une part, sur les lignes directrices et les valeurs communes des Québécois et permettrait, d'autre part, d'informer davantage les immigrants sur la dimension irréductible de l'identité culturelle commune (langue, chartes des droits, démocratie...), ses codes culturels et sa part évolutive.
- Investir dans les régions pour favoriser l'entrepreneuriat afin de développer des emplois pour faciliter l'intégration des immigrants et pour retenir les immigrants et les jeunes en région.

Les participants au Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture ont formulé plusieurs propositions pour favoriser le dialogue entre les Québécois de tous horizons et, notamment :

- De favoriser le **dialogue interculturel dans l'espace public**, au niveau des régions, des villes, des villages et des quartiers, par la création de forums, par des échanges culturels, des jumelages et des formules d'accompagnement, afin de favoriser la tolérance, la cohésion, le respect et l'acceptation de la diversité, d'une part, et de l'identité québécoise, d'autre part.

Annexe 2 : Grands messages de l'École d'hiver

Le point de vue de jeunes cégépiens

Cette idée de favoriser une meilleure compréhension entre les Québécois d'origines diverses a été reprise par les quelque 120 jeunes cégépiens provenant des quatre coins du Québec, et dont le tiers étaient issus de l'immigration récente (1^{ère} ou 2^e génération) qui se sont réunis au Collège de Bois-de-Boulogne pour la 1^{ère} édition de l'École d'hiver de l'INM, organisée en collaboration avec le Service interculturel collégial, en janvier 2007.

Le thème de l'activité était : *Un Québec interculturel : comment vivre ensemble, égaux et différents*. Après avoir entendu un groupe d'experts et discuté en petits groupes, les participants ont été invités à réfléchir à des pistes d'action pour construire un Québec interculturel. À la question « comment passer à l'action pour améliorer l'intégration des personnes immigrantes à l'échelle du Québec? », ils ont proposé :

- D'encourager et soutenir la participation civique des Québécois et Québécoises issus de l'immigration et de diverses origines aux débats publics, ainsi qu'aux échanges interculturels, et ce, dès le jeune âge.
- De créer à l'échelle locale des assemblées populaires rassemblant les résidents d'un même quartier afin de favoriser l'engagement citoyen et le dialogue interculturel; ces assemblées disposeraient de certains pouvoirs délégués par l'État et fonctionneraient selon le principe de la démocratie directe.
- De favoriser la mise sur pied des comités interculturels à l'échelle municipale.
- D'introduire dans le curriculum de l'école un cours d'éducation interculturelle et de mettre sur pied des comités de réflexion sur l'interculturalisme dans les écoles, les milieux de travail, les institutions publiques, etc.
- D'effectuer des jumelages entre des classes d'accueil et d'intégration d'immigrants et des classes d'enseignement régulier afin de favoriser la connaissance de l'autre et le dialogue interculturel.
- De sensibiliser les médias d'information aux impacts négatifs du sensationnalisme lorsqu'il est question d'enjeux liés à l'intégration des immigrants et à l'aménagement de la différence culturelle.

Annexe 3 – Messages préliminaires de l'enquête terrain

De janvier à septembre 2007, l'INM a fait appel à un fournisseur externe, Lorraine Mathews/L'Indice marketing, pour mener une enquête terrain auprès de jeunes Québécois issus de l'immigration et de représentants d'organismes œuvrant dans le domaine de l'accueil et de l'intégration de personnes immigrantes, d'organismes jeunesse et d'organismes de la société civile afin de recueillir leurs points de vue sur les conditions d'exercice de la participation citoyenne, leur conception des rapports interculturels au Québec et leur perception de l'INM et de son projet Pont interculturel. La finalité de cette démarche est la mise en place d'une stratégie de mobilisation interculturelle des personnes de 35 ans et moins, stratégie qui s'inscrit dans le cadre de la phase d'implantation du projet Pont interculturel. Une version préliminaire du rapport a été déposée à la mi-octobre. Figurent ci-dessous les faits saillants de celui-ci.¹⁶

Projet Pont interculturel de l'INM vu par les jeunes immigrants et les acteurs rencontrés¹⁷

- **Projet Pont interculturel : un espace public civique commun de rencontre et de dialogue**
 - ❖ Les jeunes Québécois issus de l'immigration rencontrés voient l'INM comme une source potentielle de découverte de la société du Québec et de participation à la société du Québec. Ils sont en recherche d'ancrage dans la société où ils ont décidé de vivre.
 - ❖ Les acteurs rencontrés perçoivent le rôle de l'INM et de son projet Pont interculturel de la manière suivante :
 - Dans la politique de lutte contre le racisme et la discrimination, on traite d'un des choix stratégiques qu'a fait le Québec, celui de favoriser le rapprochement culturel, notamment, par la voie d'un dialogue interculturel constructif. Tous les acteurs et partenaires ayant participé à l'une ou l'autre des phases de cueillette de données de ce projet de recherche-action ont rappelé que ce dialogue interculturel constructif sera si « quelqu'un » s'approprie la responsabilité de le faire exister, de l'opérationnaliser et de le faire vivre de façon continue. Tel devrait être un des buts de la stratégie de Pont Interculturel de l'INM.
- **Projet Pont interculturel : un état d'esprit, une attitude, une philosophie d'action**
 - ❖ Concevoir le « pont interculturel » à construire comme ouvert, accessible et inclusif.
 - ❖ Démontrer que l'INM est interculturel, proche des gens et désireux d'avoir des personnes de communautés culturelles à ses activités et en son sein dans et par ses manières d'être, d'agir et de faire.
 - ❖ Mobilisation et confiance vont de paire et la confiance se construit au fil des actions posées par l'INM et par les personnes qui font et disent l'INM, par les personnes partenaires de l'INM et par les personnes qui se revendiquent de l'INM. La stratégie doit être intégrée aux faits et gestes de toutes les personnes qui, pour les jeunes des communautés culturelles, y sont associées.
 - ❖ Dans une perspective interculturaliste, le résultat visé n'est pas une addition des opinions mais bien un enrichissement du tronc commun par l'inclusion de la diversité. En ce sens, pour réussir une mobilisation interculturelle et obtenir une augmentation de la participation, l'INM devra faire agir des personnes et mettre en place des processus d'animation qui viseront l'installation d'une dynamique de co-intégration, dans laquelle les participants aux activités, personnes de communautés culturelles et de souche, seront amenés à rechercher ensemble les convergences permettant de dépasser les particularismes ethniques pour bâtir des solutions collectives face aux enjeux du Québec.
- **Projet Pont interculturel : une priorité institutionnelle de l'INM**

¹⁶ Mathews, Lorraine, *Le Pont Interculturel, une stratégie de mobilisation interculturelle des jeunes de 35 ans et moins. Rapport préliminaire du projet de recherche action*, pour l'Institut du Nouveau Monde, octobre 2007, 91 pages.

¹⁷ Les faits saillants présentés ici ont pratiquement été rapportés textuellement du rapport préliminaire de la recherche action menée par la firme L'Indice pour le compte de l'INM.

- ❖ Adoption d'un objectif de pleine participation des personnes immigrantes dans la planification stratégique et le développement organisationnel de l'organisme et dans toutes les actions de l'INM (ex. : développement de la notoriété de l'INM, détermination de la programmation de services d'activités, communications, recrutement des travailleurs, établissement de partenariats et ententes de services avec des fournisseurs).
 - ❖ Mise en place d'un processus et de mécanismes de coordination de l'interculturel, notamment, en ce qui concerne l'élaboration et le choix des contenus d'information diffusée et l'animation des rencontres entre les participants de communautés culturelles et de souche.
 - ❖ Développer les compétences des personnes de l'INM.
 - ❖ Assurer une présence continue et soutenue dans tous les lieux investis et auprès des personnes de tous les réseaux mobilisés.
- **Projet Pont interculturel : un langage**
- ❖ Adopter un vocabulaire précis pour désigner les réalités des personnes ciblées. Les mots ou concepts non clairement définis sont autant d'obstacles possibles à la participation des personnes.
 - Dans la plupart des cas, les jeunes issus de l'immigration rencontrés « se sentent inclus lorsque l'on parle des jeunes du Québec.
 - Si l'on parle des jeunes francophones du Québec, ils se questionnent sur leur inclusion.
 - Les étiquettes de désignation qu'ils rejettent sont celles qui leur associent des caractéristiques particulières, tel jeunes de minorités visibles.
 - Ils disent « être visible c'est une chose qui est mais être de minorité visible m'ajoute une étiquette qui me marginalise, me met à l'écart et entraîne une attitude et un traitement différenciés ».
 - On est souvent dans la nuance car, selon les origines et cultures, les mots qui rallient et ceux qui disjoignent ne sont pas les mêmes ou ne prennent pas le même sens. C'est pourquoi les jeunes disent qu'il faut porter attention, faire des efforts pour s'assurer d'être compris et, surtout, poser la question aux personnes concernées pour savoir ce qu'elles en pensent.
- **Projet Pont interculturel : un projet préoccupé par les conditions d'exercice de la participation**
- ❖ Ne pas perdre de vue que la participation citoyenne représente l'ultime étape d'une intégration sociale et économique réussie dans la société d'accueil. Les impératifs de survie, c'est-à-dire avoir un toit, pouvoir se nourrir et être en sécurité, passent donc avant celle-ci.
 - ❖ Contribuer à améliorer les conditions de vie des Québécois issus de l'immigration récente :
 - Initier des activités de réflexion ou de recherche afin d'identifier des pistes d'action en matière de conditions d'exercice de la participation.
 - Traiter, plus particulièrement, des questions liées à leur insertion en emploi et à leur accès aux emplois situés dans les lieux de pouvoir et conférant de la visibilité.
 - « On est loin de la participation civique? Comment inviter à la participation le plus grand nombre si la participation ne sert pas à améliorer l'appartenance à l'espace civique commun et l'amélioration des conditions de participation? »
- **Projet Pont interculturel : une stratégie de mobilisation innovante**
- ❖ Développer des approches pour rejoindre les Québécois issus des minorités qui ne font pas partie des cercles actuels de réflexion et de débats.
 - ❖ Impliquer des personnes de clientèles-cibles dans la conception et dans la mise en œuvre de la stratégie.
 - ❖ Augmenter et élargir le travail de diffusion des activités de l'INM.

- ❖ Intensifier la présence des personnes de l'INM dans les milieux de vie et d'activités fréquentés par les personnes de 35 ans et moins et des minorités.
- ❖ Développer des liens entre l'INM et les acteurs des terrains - lieux, établissements et institutions, organismes et personnes – et mettre en place de mécanismes d'échanges et de communication.
- ❖ Utiliser une approche inclusive de mobilisation et de communication auprès des personnes de 35 ans et moins, en considérant notamment qu'il s'agit de personnes de 35 ans et moins, quelles que soient les pays et cultures d'origine des personnes.
- ❖ Établir des liens et mise en place de mécanismes d'échanges et de communication dans les milieux de travail des personnes de moins de 35 ans / Développement d'une présence proactive auprès des jeunes en emploi et des jeunes non présents dans les institutions et établissements de formation
- ❖ Ouverture de filières et développement de réseaux pour rejoindre les jeunes familles et les parents
- ❖ Identification de lieux et d'espaces de déroulement d'activités localisés sur les territoires fréquentés par les 35 ans et moins de tous les profils / Notamment en portant une attention particulière à mobiliser, informer et recruter des personnes ayant des activités professionnelles et sociales autres qu'intellectuelles (ex. : travailleurs dans des métiers et techniques)
- ❖ Élargir la diversité des médias de diffusion et développer une présence publicitaire d'affichage dans la rue
- ❖ Mener une campagne d'information de type publicitaire sur la participation citoyenne
- ❖ Mettre en place des mécanismes de dialogue avec les personnes ciblées par les invitations
- ❖ Agir en continuité, soutenir les actions des acteurs partenaires des réseaux d'intermédiaires de diffusion et participer aux activités initiées par les personnes agissant dans les différents réseaux
- ❖ Contribuer à faire connaître les personnes et les réalisations des personnes de moins de 35 ans des communautés culturelles.
- ❖ Promouvoir l'agir interculturel.
- ❖ Organiser des « activités-bilan » ouvertes à tous citoyens et acteurs où il serait questions des « moyens que l'INM a mis en place, voici l'approche utilisée, voici les buts que l'on visait et voici les résultats atteints. Cette façon de faire aurait en plus l'avantage de garder dynamique et en constante évolution la stratégie de mobilisation interculturelle, en y intégrant les nouvelles composantes des réalités des personnes concernées.